

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

### **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 4 novembre 2020, le règlement no. 518-20 modifiant le règlement 494-18 sur la gestion contractuelle sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à huis clos.

Le projet de règlement 518-20 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce trentième jour d'octobre deux mille vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophie Loubert

#### Certificat de publication (règlement no. 518-20)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h 00 et 11 h 00, le 30<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce trentième jour d'octobre deux mille vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophie Loubert